

Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 31 janvier 2017

**Président :** M. François de MAZIÈRES

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et M. Olivier LEBRUN,  
Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean -Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Pascale CHARTON, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Lydie DUCHON (sauf délibération n°2017-01-01), M. Sébastien DURAND, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Bruno DREVON, Mme Magali LAMIR, M. Didier BLANCHARD, Mme Marie BOËLLE, M. Alain NOURISSIER (sauf délibération n°2017-01-07), Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Corinne BEBIN, M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY (sauf délibérations n°2017-01-02 à 08), Mme Florence MELLOR, M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibérations n°2017-01-15 et 16), Mme Jane-Marie HERMANN et Mme Marie DENAISON.

**Absents excusés :**

M. Philippe BENASSAYA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,  
Mme Caroline DOUCERAIN a donné pouvoir à M. Jacques BELLIER,  
Mme Frédérique KIBLER a donné pouvoir à M. Gilles CURTI,  
M. Jean-Christian SCHNELL a donné pouvoir à Mme Florence NAPOLY,  
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à M. Philippe BRILLAULT,  
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothée BILGER,  
M. Arnaud HOURDIN a donné pouvoir à M. Claude JAMATI,  
M. Patrick CHARLES a donné pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,  
M. Thierry VOITELLIER a donné pouvoir à M. Hervé FLEURY,  
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. François LAMBERT,  
Mme Liliane HATTRY a donné pouvoir à Mme Annick PERILLON,  
M. Olivier de LA FAIRE a donné pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN,  
Mme Martine SCHMIT,  
M. Erik LINQUIER,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,  
M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 24 janvier 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 1<sup>er</sup> février 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC).**

**Adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au groupement de commandes pour les services de communications électroniques (GCSCE).**

□ **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 8 en vigueur en 2008, autorisant les groupements de commandes (remplacé le 23 juillet 2015 par l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 relative aux marchés publics);

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) n° 2008-02-13 du 19 février 2008 relative à l'approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de communications électroniques (GCSCE) permettant de satisfaire à des besoins de manière permanente ;

Vu l'acte constitutif du GCSCE ;

Vu la délibération n° 2010-07-08 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 juillet 2010 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes pour les communications électroniques, du SIPPEREC, notamment pour la fourniture, l'installation et la maintenance de réseaux de vidéoprotection ;

Vu la délibération n° 2012-12-16 du Conseil communautaire du 4 décembre 2012 portant sur le retrait du groupement de commandes pour les communications électroniques, du SIPPEREC ;

Vu la délibération n° 2016.06.26 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016 relative à la désignation de représentants de la communauté d'agglomération au sein de la commission consultative paritaire du SIPPEREC notamment ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'avis du Bureau du 12 janvier 2017.

- Les nouvelles technologies évoluent à un rythme rapide, nécessitant une adaptation permanente des acquisitions ou abonnements pour satisfaire les demandes des services des collectivités territoriales. Une bonne réflexion et réactivité permettent de bénéficier de la décroissance des tarifs inhérents à la production de moyens toujours plus puissants, en qualité, en fiabilité, en débit, en vitesse, en fonctionnalités, etc.

En parallèle, les marchés conclus avec les prestataires spécialisés (opérateurs, intégrateurs, fabricants, consultants...) sont complexes, difficiles à analyser, et doivent être remis en concurrence le plus régulièrement possible, pour s'ajuster aux nouvelles offres.

- Aussi, le groupement de commandes pour les services de communications électroniques (GCSCE) du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC) a la possibilité de négocier, pour ses collectivités membres, des tarifs de prestations, d'abonnements et de matériel au meilleur coût, grâce à un nombre d'adhérents important.

Les collectivités membres du groupement bénéficient d'un gain direct financier et d'une réduction de la charge de travail dans le cadre de la procédure de mise en concurrence.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil communautaire, par la présente délibération, d'adhérer au groupement de commandes pour les communications électroniques (GCSCE). Ainsi, l'adhésion à ce groupement, grâce à une réduction des coûts unitaires, permettra à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, soit d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur, soit d'augmenter son périmètre, tout en stabilisant le budget global nécessaire aux réseaux informatiques dont la partie dédiée aux opérateurs est actuellement d'environ 100 k€ par an.

Le marché actuel du GCSCE vient à échéance le 31 décembre 2018. Il est impossible d'intégrer le marché en cours d'exercice. Afin de bénéficier de la prochaine négociation, les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale, doivent adhérer au groupement en amont du lancement de la nouvelle mise en concurrence, soit avant septembre 2017.

Pour y adhérer au titre de l'année 2017, il revient au Conseil communautaire d'approuver l'acte constitutif du GCSCE. L'adhésion ne constitue pas une exclusivité : l'adhérent peut utiliser les marchés qu'il aurait conclus par ses propres moyens ou les marchés du GCSCE, notamment pour l'exploitation des réseaux de vidéoprotection.

A titre d'information, le coût annuel de la cotisation, fixé dans l'acte constitutif du groupement de 2008, est de 2 400 € pour les établissements publics de coopération intercommunale, révisable chaque année.

-----  
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré,  
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver l'acte constitutif du Groupement de commandes pour les services de communications électroniques (GCSCE) annexé à la présente délibération, portant adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au GCSCE, dont le montant annuel est estimé à 2 400 € (valeur 2008 de l'acte constitutif et révisé chaque année) ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents s'y rapportant ;*
- 3) *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de l'exercice en cours :*
  - *pour l'adhésion sur le chapitre 011 : « charges à caractère général », nature 6281 « concours divers (cotisations) », fonction 020 : « administration générale*
  - *pour les dépenses en fonctionnement de télécommunication sur le chapitre 011 : « charges à caractère général », la nature 6262 : « frais de télécommunication »,*
  - *pour les dépenses d'investissement de télécommunication, au chapitre 21 : « immobilisations corporelles », nature 2183 : « matériel de bureau et matériel informatique ».*

-----  
*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 66*

*Nombre de pouvoirs : 12*

*Nombre de suffrages exprimés : 78 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité*

Pour le Président,  
Par délégation,



**OLIVIER BERTHELOT**

Directeur général des services



# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-01-16

**Résumé de l'acte** : Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les rés...

**Date de décision** : 31/01/2017

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 1.4. Autres types de contrats

**Rédacteur** : Armelle Salvador

**AR reçu le** : 06/02/2017 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20170131-2017-01-16-DE

### Pièces jointes :

2017-01-16 SIPPEREC.pdf

2017-01-16 annexe - GCSCCE.pdf

### Historique :

06/02/2017 14:58:48	Reçu	Armelle Salvador
06/02/2017 15:00:05	En cours de transmission	
06/02/2017 15:01:00	Transmis en Préfecture	
06/02/2017 15:04:32	Accusé de réception reçu	